

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANECY

SEANCE du 3 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trois du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

8 JUIN 2022

Déposée en
Préfecture le

7 JUIN 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LÉCONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, Aurélien MODURIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LA COUR - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération n° D-2019-349 du 12 juillet 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Ehpad les Vergers et la réhabilitation de la résidence autonomie La Cour et sa résiliation en date du 31 mars 2021 ;

Vu les crédits inscrits au budget 2022 ;

Considérant la nécessité de séparer les opérations entre les deux établissements, en l'absence à ce stade de financement des chambres supplémentaires ;

Considérant que le programme consiste, d'une part, à réaliser l'isolation thermique et énergétique du bâtiment pour répondre aux objectifs du PCAET de réduction des consommations et assurer le confort thermique d'été des résidents et, d'autre part, à rénover des logements et des espaces communs pour répondre aux attendus de confort et d'ergonomie ;

Considérant l'appel à projet national 2022 de l'Assurance retraite et de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour l'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes, avec notamment la possibilité d'un financement des prestations intellectuelles associées ;

Considérant la relance de la consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que le montant total de l'opération se porte à 4 990 720 € HT et que le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 543 000 € HT ;

Considérant que le montant de la subvention peut être de 60 % ;

LE BUREAU DECIDE :

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès de la caisse régionale Rhône-Alpes (CARSAT Rhône Alpes – d'un montant de 300 000 € dans le cadre de l'appel à projet 2022 pour l'aide en faveur des résidences autonomie) – et auprès de tout organisme susceptible d'apporter une aide financière au projet ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.